

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE1^{ère} séance de l'année 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.02.01/140

Vendredi 13 février 2015

Modification de la délibération n°2014.04.02/35
du Conseil Communautaire du 30 avril 2014
portant désignation des représentants de la
Communauté d'Agglomération CAP Excellence
au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité
et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

L'an deux mille quinze, le vendredi 13 février, à 10 heures 30, le
Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la
salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la
présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de
délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le
26 janvier 2015.

| Présents : 37 | | |
|--|--|-----------------------------------|
| Président | | |
| M. Éric | JALTON | |
| Vice-Présidents | | |
| M. Ary | CHALUS | 1 ^{er} Vice-Président |
| M. Jacques | BANGOU | 2 ^{ème} Vice-Président |
| M. Georges | DAUBIN | 4 ^{ème} Vice-Président |
| Mme Eliane | GUIOUGOU-FIRPION | 6 ^{ème} Vice-Présidente |
| M. Georges | BREDENT | 8 ^{ème} Vice-Président |
| Mme Maguy | CELIGNY | 9 ^{ème} Vice-Présidente |
| M. Fred | EUSTACHE | 10 ^{ème} Vice-Président |
| M. Dominique | BIRAS | 11 ^{ème} Vice-Président |
| Mme Marie-Corine | LACASCADE-CLOTILDE | 13 ^{ème} Vice-Présidente |
| Mme Renée-George | NABAJOTH-DELOUMEAUX | 14 ^{ème} Vice-Présidente |
| Conseillers Communautaires - Membres du Bureau | | |
| M. Fabert | MICHELY | |
| Mme Marlène | MELISSE-MIROITTE | |
| Mme Corinne | PETRO | |
| Mme Marie-Camille | MOUNIEN | |
| Mme Lyliane | PIQUION | |
| Mme Josiane | GATIBELZA | |
| M. Justin | DESSOUT | |
| Mme Francesca | FAITHFUL | |
| Autres Conseillers Communautaires | | |
| Mme Maryse | ALIDOR-DAHOMAIS | |
| Mme Lise Claude | AZEDE | |
| M. Georges | BERGINA | |
| M. Jean-Luc | CELIGNY | |
| Mme Sylvie | CHAMMOUGON-ANNO (Présente jusqu'à 12h30) | |
| M. Chazy | CIRANY | |
| M. Audry | CORNANO | |
| Mme Lydia | FANHAN-LAURIETTE | |
| Mme Juliana | FENGAROL | |
| M. José | GUIOLET | |
| Mme Célia | HATCHI-MIMIETTE | |
| M. Maurice | LORQUIN | |
| Mme Hélène | MOLIA-POLIFONTE | |
| M. Alix | NABAJOTH | |
| M. Jean-Charles | SAGET | |
| M. Olivier | SERVA | |
| Mme Ketty | WALPO | |
| Mme Nadège | THÉOPHILE | |

COURRIER ARRIVÉ LE
27 FEV. 2015
SÉCRÉTARIAT DE LA PRÉFECTURE DE PONTE-À-PITRE

| Excusés représentés : 3 |
|--|
| <u>Vice-Présidentes :</u> Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE (5 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. José GUIOLET</i> Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Georges DAUBIN</i> |
| <u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Dominique THÉOPHILE <i>Pouvoir à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX</i> |

| Excusés non représentés : 6 |
|--|
| <u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Murielle JABES (7 ^{ème} Vice-Présidente) |
| <u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Michel RINÇON (Absent à partir de 11h38) |
| <u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Harry DURIMEL - Mme Solange LEBLANC - M. Jocelyn LEREMON |

| Absents : 4 |
|--|
| <u>Vice-Président :</u> M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président) |
| <u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN - Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE |

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Corinne PETRO*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions des articles L5211-18, L5711-3, L5214-21, L5215-22 et L5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence;
- VU la délibération n°2011.04.01/135 du Conseil Communautaire votée le 8 avril 2011 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD);
- VU la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire;

Considérant le rapport du Président ;

Le CISPD de l'aire urbaine de Baie-Mahault, du Gosier et de Pointe-à-Pitre a été créé par arrêté préfectoral n°2004/1925 du 14 décembre 2004. Son périmètre a ensuite été élargi en 2007 avec l'adhésion de la ville des Abymes.

Le CISPD est composé d'un Président, de deux membres de droit et de trois collègues.

- **La Présidence** est confiée à l'un des maires des communes concernées.
- Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre sont **membres de droit** ;
- **Les trois collègues** se déclinent de la manière suivante :
 - *Le premier collègue* réunit les élus désignés conjointement par les maires des communes membres du CISPD.

Chaque commune désigne un représentant (+ un suppléant) dans chacun des domaines suivants :

- ✓ « *Prévention/Sécurité* » ;
 - ✓ « *Jeunesse et Sports* » ;
 - ✓ « *Politique de la Ville / Logement* » ;
 - ✓ « *Affaires sociales.* »
- *Le deuxième collège* regroupe les chefs de services de l'Etat ou leurs représentants désignés par le Préfet de Région.
 - *Le troisième collège* est composé de représentants des professions confrontées aux manifestations de la délinquance, de responsables de services sociaux, ainsi que de représentants d'associations oeuvrant dans le domaine de la prévention, de la sécurité ou de l'aide aux victimes. Ils sont désignés par le Président du CISPD.

Par délibération datée du 31 juillet 2009, le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire du bloc de compétence obligatoire « *Politique de la ville dans la communauté* » (article L.5216-5-I-4° du CGCT) qui prévoit, notamment, la compétence : « *gestion du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)* ».

L'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 a étendu le périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault. En application de l'article L5211-18 du CGCT, l'EPCI s'est donc substitué à ses trois villes membres au niveau des instances de coordination et de pilotage du CISPD.

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence se substituant aux villes membres pour la gestion du CISPD, il convient de désigner ses représentants en s'assurant :

- D'une part, de la présence de chacun des Maires.

Leur présence effective au sein du CISPD étant nécessaire au moins à double titre :

- Afin de respecter le principe d'une Présidence assurée par l'un des Maires,
 - En leur qualité d'Autorité territoriale assurant le pouvoir de Police sur le territoire de leur commune respective.
- D'autre part, en tenant également compte des délégations de fonction attribuées aux Conseillers Communautaires dans les domaines mobilisés par le CISPD, à savoir : la Prévention de la délinquance ; la Politique de la ville ; le Logement ; les Affaires sociales.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – D'abroger la délibération n°2014.04.02/35 du Conseil Communautaire du 30 avril 2014 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

ARTICLE 2 – D'approuver la représentation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ainsi qu'il suit :

- Représentants de droit : Messieurs les Maires des trois communes membres de la Communauté d'Agglomération.
- Représentants suppléants : trois élus du Conseil Communautaire qui bénéficient de délégation de fonction du Président dans les domaines mobilisés par le CISPD, à savoir : la Prévention de la délinquance ; la Politique de la ville ; le Logement ; les Affaires sociales.

ARTICLE 3 – De donner mandat au Président afin qu'il désigne, parmi les membres du Conseil Communautaire, les trois représentants suppléants mentionnés à l'article 2.

ARTICLE 4 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur de la Politique de la Ville ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

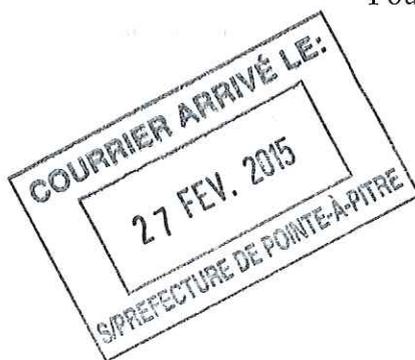
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 26 FEV. 2015

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 27 FEV. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 02 MARS 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 02 MARS 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 02 MARS 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur de la Politique de la Ville, le 02 MARS 2015
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 02 MARS 2015